

COMMUNE DE LA CAPELLE ET MASMOLENE
DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

1) M. GAYTE, Conseiller municipal élu, propose comme secrétaire de séance Mme DURANDO ;

→ accepté à l'unanimité

M. GAYTE se lance dans un long discours pour remercier l'équipe sortante et une mention spéciale aux agents communaux.

Il remercie l'équipe entrante pour avancer dans les projets en cours prévus par lui ;

Il explique les différents partenaires financiers sollicités au cours de son mandat, les techniciens et sans oublier l'intercommunalité.

Il constate que grâce à ses projets l'image du village s'est améliorée et qu'il est plus dynamique.

Il y a un excédent budgétaire de 557 813 euros.

Il confirme que tous les procès ont été gagnés par la mairie.

Il prodigue les conseils : humilité, patience et prendre une bonne assurance. Le maire est responsable sur ses propres deniers. Il faut une assurance en cas d'agression. Il faut prévoir environ 15h00 de travail par semaine., et assumer une forte charge mentale.

Il ne faut pas être surpris par les oxymores :

« Il décide de tout, il n'est jamais là » « Cela ne coûte rien mais c'est cher »

« les amphibiens , ça sert à rien »...

Il pose trois questions à la nouvelle équipe :

Poursuivrez-vous les projets en cours ? Quelles sont vos intentions pour diminuer les risques naturels, problèmes d'eau et incendies ?

Quelle sera votre implication dans les trois dossiers : CCPU, SMEG ,SICTOMU ?

Mme DURANDO fait remarquer qu'on est là pour élire le maire et non répondre à M. Gayte .

2ème temps

Mme BEATRICE CHEVALIER prend la présidence pour l'élection du maire .

M. DROME déplore le manque d'accompagnement de la part du maire sortant

Distribution des bulletins de vote pour l'élection.

- Qui est candidat à l'élection pour être maire ? M. DROME CHRISTOPHE se présente.

M. GAYTE intervient et lui demande s'il a prévu de libérer du temps vis à vis de son employeur ?

M. DROME lui rétorque qu'il s'organisera...et précise que l'on n'est pas là pour débattre mais pour voter.

M. GAYTE lui répond que l'on mélange tout et qu'un conseil est fait pour prendre des décisions et débattre. il rajoute qu'il pose des questions et que M. DROME refuse le débat.

Il est procédé au vote ;

CANDIDATS DROME / GAYTE

RESULTATS → DROME / 9 VOIX GAYTE / 2 VOIX

Il est procédé au vote des adjoints

DURANDO / FERRUS / HOET qui sont élus avec 9 voix .

ELODIE CLAUX obtient 2 voix mais elle n'a pas le droit d'être candidate adjointe.

M. le maire, CHRISTOPHE DROME procède à la lecture de « LA CHARTE DES ELUS » et chacun la signe.

La séance est levée à 19h45.